



Saint Mamert du Gard, le 3 mars 2017

NOUVELLE PROCEDURE DE DELIVRANCE DES CARTES GRISES

Depuis notre adhésion à la Communauté d'Agglomération de Nîmes-Métropole, les dossiers ne doivent plus être déposés à la mairie de Saint Mamert du Gard.

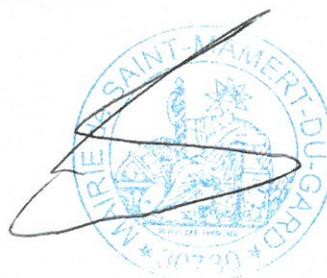
Les usagers souhaitant déposer un dossier de demande d'immatriculation sont accueillis uniquement sur rendez-vous à la :

**Préfecture du Gard
Service d'immatriculation des véhicules
2 rue Guillemette
30045 NIMES Cedex**

aux guichets d'accueil dédiés du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 35.

La prise de rendez-vous s'effectue sur le site de la Préfecture du Gard www.gard.gouv.fr

Vous pouvez aussi envoyer votre demande d'immatriculation par courrier, à l'adresse postale indiquée ci-dessus.



Le Maire,
J-R. SOLANA